qui lui a donné des soins, a prescrit plusieurs jours de repos.

RONCQ

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION PENDANT L'ANNEE 1900. — Voici la statistique du mouvement de la population de Roncq pendant l'année 1900. — Naissances : Enfants légitimes, garçons 122 ; filles 128, total : 250. — Enfants naturels, garçons 11 ; filles 8, total : 19. — Ensemble : 269.

Il y a eu neuf morts-nés, savoir : 4 garçons et 5 filles.

Mariages. — Entre garçons et filles 57 ; entre garçons et veuves, 4 ; entre veufs et veuves, 1 ; entre veufs et filles, 4 ; entre veufs et divorcés, 1. Ensemble : 67.

Décès. — Garçons, 61 ; hommes mariés, 21 ; veufs, 8. — Total : 90. — Filles, 69 ; femmes mariées, 20 ; veuves, 9. — Total : 98. — Ensemble : 188.

Le nombre des naissances étant de 269 et celui des décès (non compris les morts-nés) de 188, la différence en plus pour les naissances est de 81.

Changements de domicile. — 87 familles sont venus se fixer à Roncq pendant le cours de l'année 1900 et 101 en sont sorties. La différence en plus pour les sorties est de 14 familles.

UNE GLISSADE MALHEUREUSE. — Dans la journée de lundi, vers deux heures et demie, un jeune garçon, du nom de Prelier, âgé de 13 ans, et habitant rangée des Cavennes, s'est fait une luxation à la hanche droite dans une chute qu'il fit sur la glace. M. le docteur Galissot appelé, a pu réduire la luxation et pense que la guérison se fera en quinze jours.

LILLE

La liberté des funérailles. — On nous annonce que M. Delory, maire de Lille, vient de prendre un arrêté qui serait, en ce moment, soumis à l'approbation préfectorale, et qui disposerait que les inhumations ne pourraient désormais avoir lieu avant huit heures du matin en été et avant huit heures et demie en hiver.

On ajoute que M. Delory aurait, dans le même arrêté ou dans un second arrêté, proscrit les cortèges religieux aux enterrements.

Cet arrêté est absolument illégal. Il y a quelques années, un sectaire, le maire de Saint-Denis, avait pris une décision analogue et son arrêté, soumis au Conseil d'Etat, fut annulé. Par conséquent, après ces précédents judiciaires, le Préfet du Nord ne peut pas approuver l'arrêté de M. le Maire de Lille, au moins en ce qui concerne cette disposition restrictive.

LES SOCIALISTES ET LA REFORME DES BOISSONS. — Dans la « Petite-République », le citoyen Gérault-Richard, qui ne nous semble pas ennemi d'une douce fumisterie, tonne aux débitants de boissons du Nord un conseil destiné à atténuer le mauvais effet produit par la réforme du régime des boissons :

« Les débitants se voient déjà ruinés. Les consommateurs crient que la République augmente leurs frais d'existence.

« Qu'ils boivent du vin ! Si jusqu'ici ils ont dû s'en priver, cela tenait aux droits de circulation. Ces droits sont aujourd'hui supprimés ou ramenés à un minimum insignifiant. Le litre de vin naturel ne coûte plus guère que quinze ou vingt centimes, rendu dans une ville quelconque du Nord. Cela met le verre, cinquième partie du litre, à six centimes, encore que le débitant prélève un joli bénéfice » .

Tout commentaire serait superflu !

LES ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES. — Le bruit court qu'un accord serait intervenu entre les radicaux-socialistes-ministériels et les collectivistes, sur la base d'un siège aux radicaux et de deux sièges aux collectivistes, dans les élections complémentaires du canton Nord-Est. M. Delory, qui doit être assez prochainement soumis à la réélection comme conseiller général, aurait été le défenseur énergique de cette combinaison, qui lui semble de nature à fortifier sa situation électorale et à lui éviter les ennuis d'une compétition radicale.

SOCIETE CENTRALE D'HORTICULTURE DU NORD. — La prochaine assemblée générale de la société centrale d'horticulture du Nord, aura lieu dimanche 20 janvier, à cinq heures précises du soir, au siège de la société, ancienne faculté des Sciences, rue des Fleurs, 3. Au cours de la séance, M. Tillier, professeur d'arboriculture de la Ville de Paris, rédacteur en chef de la « Chronique horticole », fera une conférence sur : « l'Horticulture, sa vulgarisation par les sociétés horticoles ».

A l'issue de la conférence, une tombola extraordinaire de plantes variées, fournies par M. E. Ponthieux, horticulteur à Tourcoing, et un abonnement gratuit, à la « Chronique horticole » offert par le conférencier, aura lieu entre les membres présents.

UNIVERSITE CATHOLIQUE. — Faculté de droit. — M. Maurice Gand, a soutenu sa thèse de doctorat et obtenu la mention très bien et les éloges du jury. Sa thèse porte sur un sujet tout à fait nouveau en France : « le délit de commission par omission. »

M. Bigo a également soutenu avec succès sa thèse de doctorat.

M. André David a subi avec succès le 2e examen de doctorat.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille HAUGEDE-GODEFROY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Jeanne-Hortense HAUGEDE, décédée à Croix, le 14 janvier 1901, à l'âge de cinq ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels qui auront lieu le Mercredi 16 courant, à trois heures, en l'église Saint-Pierre, à Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Progrès, 89.

Les amis et connaissances de la famille DELESPAUL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Joseph DELESPAUL, décédé à Tourcoing (Blanc-Seau), le 14 janvier 1901, à l'âge de 81 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le Jeudi 17 courant, à dix heures, en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau). — Les Vigiles seront chantées le Mercredi 16, à cinq heures et demie. —

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Blanc-Seau, 504, à neuf heures et demie. — Ils sont aussi priés d'assister à la Messe de Convoi qui aura lieu le Jeudi 14 février 1901, à neuf heures, et à l'Obit du Mois qui sera célébré le même jour, à dix heures.

Les amis et connaissances de la famille KRABANSKY-CHUFFART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Espérance-Sophie CHUFFART, décédée à Roubaix, le 13 janvier 1901, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le Mercredi 16 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le Mardi 15 courant, à quatre heures et demie. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de la République, 78.

Les amis et connaissances de la famille TRIGALLEZ-BUSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre TRIGALLEZ, décédé à Mouvaux, le 14 janvier 1901, dans sa 87e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assiter aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 17 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Mouvaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Faidherbe, maison du Beau-Bouquet, à Mouvaux.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, *téléphone*. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 55457

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Audience du lundi 14 janvier 1901
Présidence de M. H. Carissimo, juge

LA RESPONSABILITE CIVILE DU CHEMIN DE FER A L'OCCASION D'UN ACCIDENT, BOULEVARD D'HALLUIN. — Le 17 avril dernier, au soir, la petite-fille de M. Emile Lefebvre, traversait le passage à niveau du boulevard d'Halluin avec un groupe de personnes. Elle eut le talon du pied gauche pris entre deux rails et demeura ainsi immobilisée. Quelques minutes après, à 7 h. 48, passait, à cet endroit, un train qui allait vers Lille, il broya le pied de l'enfant. Il a fallu depuis l'amputer. D'où procès intenté par le père de la petite fille à la Compagnie du Nord.

A l'appui de sa demande, M. Jules Véroème, qui représentait M. Emile Lefebvre, articulait que l'obscurité était complète au moment et à l'endroit de l'accident ; que le passage était libre, le garde-barrière laissant passer les piétons ; que l'écartement de rails et contre-rails était alors suffisant pour emprisonner le pied d'un enfant qu'on l'a réduit depuis ; que l'accident s'est produit dans l'axe des portillons du passage à niveau ; que les barrières étaient constamment fermées à l'époque.

La Compagnie du Nord, par l'organe de son avocat, Me Gambart, prétendit que l'installation du passage à niveau était conforme aux règlements et ne pouvait par suite la constituer en faute.

Le Tribunal déclare que les faits articulés en preuve n'étant pas dérivés il n'y avait pas lieu à ordonner une enquête à leur sujet.

Mais la responsabilité de la Compagnie du Nord est d'ores déjà établie par les considérations suivantes :

L'écartement des rails d'avec les contre-rails était défectueux puisqu'on l'a reconnu trop tard hélas ! et qu'on y a remédié depuis. Cette défectuosité d'installation constitue une faute.

Sans cette défectuosité l'enfant aurait eu le temps de traverser le passage à niveau avant l'arrivée du train de 7 h. 48 puisque les personnes qui accompagnaient l'enfant y sont parvenues.

D'ailleurs le garde-barrière les a laissé passer, c'est qu'ils ne commettaient point une imprudence.

L'indemnité accordée par le jugement est une rente viagère que la Compagnie du Nord devra constituer en un titre de rente de 3 % sur l'Etat Français immatriculé au nom d'Emile Lefebvre pour la nue-propriété de Blanche Lefebvre pour l'usufruit.

La Compagnie est de plus condamnée aux dépens.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 15 janvier 1901
Présidence de M. Sée, vice-président

EN FAMILLE. — Dans la nuit de samedi à dimanche, étant en état d'ivresse, Arthur Bonnet, 27 ans, garçon boucher, Flers-Breucq, chercha querelle à son beau-père, M. Horace Verstraeter, boucher, rue du Luxembourg, et finalement le roua de coups. Les agents requis pour rétablir l'ordre, furent grossièrement injuriés. Arthur Bonnet est condamné à 15 jours de prison et 5 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Jacob Maesen, 38 ans, journalier à Tourcoing, infraction à un arrêté d'expulsion, 6 mois de prison. Marie Crongh, 24 ans, ménagère à Roubaix, expulsion, 20 jours. François Cornélis, bris de clôture, 1 mois. Fidèle Lemoin, mendicité, 24 heures.

LA PUBLICITÉ

Sans la publicité, pas de succès possible en affaires, la capacité de direction, la solidité du jugement, l'intelligence ne remplacent pas la publicité.

PETITE CORRESPONDANCE

L. G. R. 425. — 1° Oui à Séville et à Ronda.

2° Il faut écrire au directeur qui donnera par lettre les conditions.

3° Même réponse.

CONCERTS ET SPECTACLES

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — « Princesse d'Auberge », dont le Grand-Théâtre donnera ce soir une nouvelle et deuxième représentation demandée de tous côtés, n'est pas seulement remarquable par la partition si colorée, si pittoresque de Jan Blockx. Le poème sur lequel le maître anversois a écrit son chef-d'œuvre est d'un intérêt poignant et présente une reconstitution curieuse des mœurs et des coutumes des Flandres sous la domination espagnole.

L'interprétation de « Princesse d'Auberge » est excellente. Il nous suffira, d'ailleurs, de rappeler qu'au lendemain de la première représentation à Lille, M. Jan Blockx écrivait à M. Bourdette pour le remercier et le féliciter « Le vif succès de « Princesse d'Auberge », disait-il, je le dois surtout à la belle mise en scène que vous avez bien voulu donner à l'œuvre et à la superbe exécution. » Ce témoignage de l'auteur est le meilleur que l'on puisse citer.

Cette représentation est donnée aux prix ordinaires.

AU THEATRE DE ROUBAIX. — Grand succès, dimanche soir, au Théâtre de Roubaix, pour la « Poupée ». Disons de suite que M. Couvreur a fort bien monté l'opéra-comique d'Audran, qui présente cependant, surtout au point de vue de la mise en scène, de très sérieuses difficultés.

Mme Lejeune était une gracieuse poupée, que les applaudissements du public ont encouragée d'un bout à l'autre de la représentation. M. et Mme Louis Couvreur ont été aussi vigoureusement applaudis dans les rôles de Maître Hilarius et de sa femme. MM. H. Couvreur, Marc et Robert ont contribué largement au succès de la pièce. Jeudi prochain, nouvelle représentation de la « Poupée ».

ROUBAIX. — Concert par la « Concordia-Harmonie ». — La salle des fêtes de M. Félix Delathauwer, rue Pierre-Motte, était assez bien garnie, dimanche soir, pour le concert que la « Concordia-Harmonie » offrait aux familles de ses membres honoraires. Le programme, bien composé, a été suivi à la satisfaction de tous les assistants. La « Concordia » a successivement exécuté avec homogénéité un Allegro militaire, et une Fantaisie de concert, qui ont été très applaudis. M. Pierre Rekelbus a fait plaisir avec sa chansonnette comique, ainsi que MM. Selosse et Dewesse, qui ont très bien joué une fantaisie pour piston et trombone. Une scène burlesque d'un haut comique a provoqué une hilarité générale. Quant à M. Benoni, il est inimitable ; ses monologues et scènes comiques obtiennent un véritable succès. Inutile de dire qu'il a été, comme toujours, acclamé et bissé. Mlle X... s'est très bien acquitté de ses fonctions de pianiste-accompagnatrice.

THEATRE DE TOURCOING. — Direction Alexandre fils. — On travaille activement, rue de Tournai, à brosser le nouveau décor qui servira dans les « Pirates de la Savane » au tableau du Torrent du cèdre rouge. On sait l'effet saisissant que doit produire ce tableau : le cèdre abattu à coups de hache permet à la petite Eva de passer le torrent. M. Alexandre a tenu à ce que la mise en scène et la machination fût entièrement conformes à celles de Paris et que rien ne soit négligé pour conserver à ce grand drame l'intérêt qu'il présente sur les scènes de la capitale.

UNE MATINEE DE GALA A L'HIPPODROME LILLOIS. — Les journaux de Lille ont annoncé, ces jours-ci, que les festivités les plus variées allaient solliciter, cet hiver, leurs concitoyens. L'une des plus intéressantes, sera certainement la Matinée de Gala organisée, pour le dimanche 3 février prochain, par la Société de secours mutuels « Saint-Maurice », au bénéfice de sa caisse de secours et de retraites.

Le Conseil d'administration a eu la bonne fortune d'obtenir le concours d'artistes au merveilleux talent et nous aurons suffisamment caractérisé toutes les attractions qui seront réunies dans le programme, en disant qu'il comprendra notamment : « Les Chansons de France », par l'un des premiers sujets du Théâtre National de l'Opéra ; des mélodies et duos style Louis XV, chantés et dansés en costumes de l'époque, par des artistes du Théâtre National de l'Opéra ; l'exécution, par l'une de nos plus célèbres virtuoses, de plusieurs morceaux sur la harpe chromatique ; la représentation de deux pièces appelées à faire sensation : « Pierrot qui pleure et Pierrot qui rit », la nouvelle comédie en musique d'Edmond Rostand, l'auteur de « l'Aiglon » et de « Cyrano de Bergerac », et « Mariage en Poste ».

La partie comique sera tenue par le chansonnier le plus en vogue de Paris, et les parties du concert seront ouvertes par « l'Union Chorale des Orphéonistes Lillois » (1er prix d'excellence au concours officiel de Paris).

Des cachets sont, dès à présent, en vente chez M. E. Jenicot, libraire, 18 rue de la Gare, à Roubaix.

PROGRAMME DES THÉATRES

HIPPODROME DE ROUBAIX
Direction : A. Bourdette
Bureaux à 7 heures 1/2 — Rideau à 8 heures
MERCREDI 16 JANVIER
PRINCESSE D'AUBERGE
Opéra en 3 actes et 4 tableaux
Poème de N. de Tiere. Paroles françaises de G. de Lagye.
Musique de Jan Blockx
Orchestre de Lille, au grand complet, sous la direction de M. Philippe Bromet, premier chef.
Prix des Places. — Fauteuils et Loges, 4 fr. — Pourtours, 2 fr. 50. — Premières Galeries, 1 fr. 75. — Deuxièmes Galeries, 0 fr. 60.

THÉATRE DE ROUBAIX
Direction Louis COUVREUR
Bureaux à 7 heures 1/2 — Rideau à 8 heures 1/4
JEUDI 17 JANVIER 1901
Troisième représentation de l'immense succès
LA POUPÉE
Opéra comique à grand spectacle en 4 actes et 5 tableaux de M. Ordonneau, musique de M. Edmond Audran
Madame Lejeune remplira le rôle d'« Alésia ».
Monsieur Louis Couvreur, celui de Maître Hilarius.

THÉATRE DE TOURCOING
Direction : ALEXANDRE Fils (2me année)
A 7 heures 1/2 — A 7 heures 1/2
DIMANCHE 20 JANVIER 1901
Avec le concours de MM. Alexandre, du Châtelet ; d'Harcy, de l'Odéon ; Le Brun, de l'Ambigu ; Dargis, de la Comédie Populaire.
Représentation extraordinaire
LES PIRATES DE LA SAVANE
Drame à grand spectacle en 6 tableaux
Nombreuse figuration (pirates, vaqueros, marins). Décor nouveau, machination spéciale, costumes de la maison O. Stelmans, ex-costumier de l'Opéra. Perruques de la maison Ch. Aimé. Armes et artifices de Ruggieri.
La petite Carin, âgée de huit ans, jouera le rôle d'Eva.

GRAND-THEATRE DE LILLE. — Direction : A. Bourdette. — Spectacle du jeudi 17 janvier 1901. — Bureaux à 6 h. 1/2 ; rideau à 7 h. — Première représentation « Les Maris de Léontine », comédie en trois actes, et quatrième représentation de l'immense succès : « Le Puits qui parle », opérette à grand spectacle, musique d'Audran. — A 9 heures : « Le Puits ».

NORD

UNE MAISON QUI S'EFFONDRE A RAISMES. — UN ENFANT TUE. — Une vieille maison située près du passage à niveau du Plouich, dans la cour du « Pigeon rapide », à Raismes, s'est effondrée pendant la nuit de dimanche à lundi.

Cette maison était occupée par un voyageur de commerce, une femme M..., vivant avec lui et mère d'un enfant de trois ans.

Vers une heure, un craquement sinistre se fit entendre et jeta l'émoi dans le quartier.

On accourut de toutes parts pour porter secours aux locataires de la maison. Le voyageur et la femme M... étaient blessés, mais avaient pu se dégager.

L'enfant fut retrouvé enseveli sous les décombres ; il ne tarda pas à expirer.

LA SESSION DE FEVRIER DES CONSEILS MUNICIPAUX. — La session ordinaire de février des Conseils municipaux du département s'ouvrira du 1er au 10 février prochain, et sera close le quinzième jour après celui de son ouverture, conformément aux prescriptions de la loi.

CREATION D'UNE CAISSE NATIONALE DE RETRAITES. — M. Dansette a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi portant création d'une caisse nationale des retraites.

FIANÇAILLES. — On annonce les fiançailles de M. Alexandre Fleurquin, avocat à la cour d'appel de Douai, avec Mlle Clémentine Vaillant, fille de M. Vaillant, professeur au muséum d'histoire naturelle de Paris.

NECROLOGIE. — Lundi, à 10 heures, ont eu lieu, à Thumesnil, les funérailles de M. Charles Vangheluwe, négociant en déchets.

PAS-DE-CALAIS

SUICIDE D'UN VIEILLARD A CALAIS. — Un rentier, M. Devin, homme très connu à Calais vient de trouver la mort dans des circonstances particulièrement terribles.

Agé de 70 ans environ, M. Devin était atteint depuis quelques mois d'un affaiblissement général. Mme Devin quitta son mari lundi soir, vers minuit. Le lendemain matin elle le trouva mort dans la cour. Il est a supposé que dans un accès de fièvre, le malheureux se sera jeté par la fenêtre de sa chambre.

LES GRÈVES

A L'USINE BREGUET A DOUAI. — M. le sous-préfet de Douai a eu une entrevue avec M. Fayot, directeur de l'établissement Bréguet, qui se refuse de renvoyer M. Falsch.

Les ouvriers ont voté la continuation de la grève par 58 voix contre 33.

M. Fayot, directeur de l'usine Bréguet, a fait afficher mardi à midi, à la porte de l'établissement, un avis invitant les ouvriers qui n'ont pas repris le travail à passer demain mercredi à la caisse pour toucher ce qui leur est dû.

Pilules Suisses. Rhumatisme, goutte, névralgies, migraines, maux de tête. 1 fr. 50. 79541d

LA RECTIFICATION DE FRONTIÈRE
entre Roubaix et Dottignies

On sait qu'un projet de loi, portant approbation de la Convention signée le 4 avril 1900 entre la France et la Belgique pour délimiter la frontière des deux pays sur l'apartre mitoyenne de la route de Dottignies à Roubaix, a été présenté à la Chambre des députés par M. Delcassé, ministre des affaires étrangères et par M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des cultes. Voici l'exposé des motifs de ce projet :

Messieurs, nous avons été saisis par le gouvernement belge d'une demande de rectification de la frontière entre les deux pays. Il s'agissait de prendre dorénavant pour limite, dans sa partie mitoyenne, l'axe de la route de Roubaix à Dottignies, construite en remplacement de l'ancienne voie de communication mitoyenne entre les deux pays et ne coïncidant pas exactement avec ce chemin. Il y avait lieu dès lors d'étudier l'échange de parcelles, d'ailleurs peu considérables, qui en serait la conséquence.

Une commission internationale a été nommée pour préparer ce travail. Les opérations terminées l'année dernière, ont abouti à l'accord constaté dans l'article premier de la Convention que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation.

Une autre question toutefois restait à résoudre. L'article 65 du traité de Courtrai porte qu'aucune construction quelconque ne pourra être élevée à moins de 10 mètres de la ligne frontière ou de cinq mètres d'un chemin lorsque ce chemin est mitoyen et que son axe forme limite. Il a paru que la rectification de la frontière imposerait aux propriétaires voisins un préjudice non justifié, si elle devait avoir pour résultat de les obliger à démolir les immeubles qu'affecterait cette disposition. Après une série de négociations, il a donc été convenu que par dérogation aux stipulations du Traité de Courtrai, les maisons existant aujourd'hui sur la nouvelle frontière, pourraient être conservées, dans leur position actuelle, jusqu'à leur reconstruction. C'est dans ce sens qu'a été rédigé l'article 2 de la Convention du 4 avril 1900.

Nous avons l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le texte de cette Convention et nous vous prions de vouloir bien y donner votre approbation.

Voici maintenant le texte du projet de loi :

Le Président de la République française décrète :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des députés par le ministre des affaires étrangères et par le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des cultes qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Article premier. Le Président de la République française est autorisé à ratifier, et s'il y a lieu, à faire exécuter la convention, signée à Paris le 4 avril 1900 entre la France et la Belgique, relative à la vérification de la frontière franco-belge décrite dans les paragraphes 20 et 21 de l'article 8 et dans le paragraphe 1 de l'article 9 du procès-verbal de la délimitation entre les royaumes des Pays-Bas et de France dont la copie authentique demeure annexée à la présente loi.

Article 2. Par dérogation aux dispositions de la loi du 5 avril 1887 portant approbation de la déclaration signée le 15 janvier 1886 entre la France et la Belgique, les maisons qui figurent au plan visé sous le numéro 2 de l'article premier de la convention dont il s'agit pourront être conservées jusqu'à leur reconstruction dans leur position actuelle.

Fait à Paris le 3 janvier 1901.

Signé : EMILE LOUBET

Par le Président de la République française,
Le ministre des affaires étrangères,
Signé : DELCASSE

Le Président du Conseil
Ministre de l'Intérieur et des Cultes
Signé : WALDECK-ROUSSEAU

BELGIQUE

LE COMMANDANT DE GERLACHE chef de l'expédition antarctique belge, qui vient de partir pour une expédition aux îles Kerguelen, vient d'être décoré, par M. Delcassé, de la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

POUR LE PAPE. — La souscription ouverte par l'association des journalistes catholiques de Belgique en faveur du Souverain Pontife, s'élève aujourd'hui à 38.000 francs.

BRUXELLES

FEDERATION DES ASSOCIATIONS ET CERCLES CATHOLIQUES. — La commission, dans sa dernière réunion, a décidé d'offrir les fonctions de trésorier à M. le baron Félix Béthune, en remplacement de M. le baron Paul Béthune, trésorier de la Fédération depuis l'origine. Elle a choisi la ville de Bruges pour tenir, en 1901, la trente-troisième session de la fédération qui aura lieu les 4 et 5 mai. La commission a pris connaissance des réponses des associations au sujet du questionnaire relatif à la question militaire. Ces réponses seront réunies dans un travail d'ensemble, publiées et communiquées au gouvernement.

ENFANTS BRULES VIFS. — Deux terribles accidents se sont produits lundi à Bruxelles. Un petit garçon de 6 ans, Henri Luppens, dont les parents habitent chaussée d'Alsemberg, s'étant approché du poele chauffé à blanc a été aussitôt entouré de flammes. Son état est désespéré.

L'enfant du docteur V... de la rue du Trône, une ravissante fillette de 2 ans et demi, est tombée en jouant dans un bassin d'eau bouillante. Elle est morte après une affreuse agonie de 48 heures.

ANVERS

LE NAUFRAGE DU « SOUDAN ». — Voici quelques détails nouveaux sur la perte du remorqueur « Soudan » qui avait quitté Anvers le 6 janvier pour Bissao (côte occidentale d'Afrique).

A peine parti d'Anvers, le remorqueur eut à lutter contre une tempête et une voie d'eau se déclara. Malgré tous les efforts qu'on fit pour pomper l'eau, on ne put aveugler la voie d'eau, et le capitaine, M. Nylands, conduisit son navire dans le Start Bart, dans la nuit de samedi, et alluma les feux bleus.

Ces feux attirèrent l'attention du bâteau-pilote « Gwendoline », mais il fut impossible, à cause des ténèbres, de déterminer la position du navire qui sombrait. A l'aube, la position fut déterminée, et l'équipage, composé de treize hommes, fut transféré à bord du « Gwendoline ».

Le « Soudan » sombra, le gouvernail en avant quelque temps après que les hommes l'eurent quitté. Ceux-ci furent l'objet des meilleurs soins. M. Nylands a télégraphié aux propriétaires du « Soudan » qu'il croyait que le remorqueur pouvait être relevé.

CHARLEROI

LA GREVE DES VERRIERS. — Les verriers du bassin industriel de Charleroi réunis lundi, au local de l'Union syndicale verrière de Lodelinsart, en assemblée hebdomadaire, ont voté à nouveau la continuation de la grève à outrance.

WERVICQ

HORRIBLE MORT. — Un affreux accident s'est produit hier soir, vers 6 heures, à Wervicq. Un employé des chemins de fer, M. Henri Prévost, âgé de 28 ans, regagnait son domicile en longeant la voie ferrée, lorsque, à un moment donné, il engagea le pied dans l'angle formé par l'intersection de deux rails. L'employé s'efforça vainement de se dégager. Il eut beau tirer au point de se démettre la cheville, l'état qui le retenait captif sembla se resserrer de plus en plus.

Un train arriva peu après et le malheureux fut horriblement broyé. Il était marié et père de deux jeunes enfants.

COURTRAI

ORDRE JUDICIAIRE. — Par arrêtés royaux du 13 janvier 1901, parus au « Moniteur » de mardi, M. Iweins (G. C. J. M. G.), juge au tribunal de première instance de Courtrai, est nommé juge du tribunal de première instance séant à Gand, en remplacement de M. Goddyn.

M. de Crombrugghe, de Looringhe (baron W. A. A. G. M.), juge au tribunal de première instance de Furnes, est nommé juge au tribunal de première instance séant à Courtrai, en remplacement de M. Iweins.

TOURNAI

LE « NOEL » DE MM. BOUCHART-RAMEAU ET E. LEBAS. — MM. L. Bouchar-Rameau et E. Lebas, auteurs, le premier pour la musique, le second pour les paroles, du « Noël » chanté le 25 décembre en l'église Saint-Piat, avaient dédié leur composition à S. S. Léon XIII.

Le secrétaire intime du Souverain Pontife, Mgr Rinaldo Angeli, vient de leur adresser une gracieuse lettre de remerciement, dont voici la traduction :

« Le Saint Père a daigné accueillir avec bienveillance et bonté l'hommage du beau Noël et Il bénit ceux qui le Lui ont offert. Mgr Rinaldo Angeli a reçu aussi avec plaisir un exemplaire ; il remercie et salue les auteurs ».

UNE CHUTE DANS LA RUE. — Mardi matin, vers dix heures, un habitant de Kain, M. Louis Godemont, âgé de 65 ans, en tournant le coin des rues Saint-Martin et du Parc, a glissé sur le trottoir et, dans sa chute, s'est fait une entorse au pied droit. Après avoir reçu dans un estaminet voisin, les soins de M. le docteur Betermiez, le blessé a été transporté en voiture à son domicile.

ORDRE JUDICIAIRE. — Par arrêté royal du 13 janvier, M. Léon Lefèvre, commis greffier à la justice de paix du canton de Tournai, est nommé greffier de la justice de paix au canton d'Antoing en remplacement de M. Broquet, décédé.

La démission de M. A. Segond, greffier-adjoint au tribunal de première instance de Tournai est acceptée.

MOUSCRON

UN VOL DE POULES. — Dans la nuit de lundi à mardi, des voleurs demeurés inconnus ont dérobé sept poules et quatre coqs anglais de combat dans le poulailler de M. Jean-Baptiste Boussu, rentier, Place-verte. Le poulailler étant situé dans un jardin, les voleurs ont escaladé la haie de clôture et abaissé les fils de fer qui l'entourent à une hauteur de deux mètres. M. Vanfleteren, commissaire adjoint, de police, a ouvert une enquête.

MANIFESTATION SOCIALISTE INTERDITE. — Deux organes socialistes ayant annoncé pour dimanche prochain 20 janvier, à Mouscron une manifestation contre la loi sur la milice, M. le bourgmestre vient de prendre l'arrêté ci-après qui sera affiché en ville, aujourd'hui mercredi matin :

Le bourgmestre de la ville de Mouscron, attendu qu'une manifestation contre la loi sur la milice est annoncée par la voie des journaux pour le dimanche 20 courant, attendu que cette manifestation est de nature à provoquer des désordres et qu'il importe de prendre des mesures pour garantir d'une manière efficace l'ordre public, vu la loi du 16 et 24 août 1790, titre XI, article 3, vu les articles 94 et 106 de la loi communale,

Arrête : Article 1er. — Tous cortèges, attroupements ou manifestations quelconques sur la voie publique sont interdits jusqu'à nouvel ordre. Article 2. — Ces attroupements ou rassemblements seront au besoin, dispersés même par la force des armes. Article 3. — Les contravenants seront punis des peines de police. Article 4. — La présente ordonnance publiée et affichée dans la forme ordinaire est immédiatement obligatoire. M. le commissaire de police est chargé d'en assurer l'exécution.

Mouscron, le 14 janvier 1901. Le bourgmestre
Le bourgmestre, Al. Den Reep.

DOTTIGNIES

UN HEUREUX GAGNANT D'UN GROS LOT DE 150.000 FRANCS. — Le percepteur des postes de Dottignies, M. Camille Herrinck, vient de gagner le gros lot de 150.000 fr. au tirage de Bruxelles-Maritime du 8 janvier dernier. Il y a quelque temps, M. Herrinck avait prié son commis d'écrire à Gand afin de recevoir des valeurs à lots. Le commis en conserva quatre et M. le percepteur deux de la même série. C'est le numéro 19 qui sortit avec un lot de 150.000 francs. Nos félicitations à l'heureux gagnant.

MONT-A-LEUX

CONCERT DE LA FANFARE SAINTE-CECILE. — C'est le dimanche 27 courant à cinq heures précises, dans la salle du cercle « Au Bois », que la fanfare Sainte-Cécile offrira à ses membres honoraires son grand cocert annuel avec le concours du cercle lyrique et dramatique de Tourcoing. « Les Muscadins » qui a remporté, l'an dernier, un si grand succès dans cette même salle. Ce « cercle dramatique » dont l'éloge n'est plus à faire et dont chaque audition est un succès nouveau, a arrêté pour la circonstance un programme des mieux composés, où l'on remarque les noms de MM. G. Bondue, scéniste bouffe ; G. Vienne, monologuiste ; Albert Scalbert, chanteur de genre ; Copart et K. Scalbert, barytons, qui ont été applaudis l'an dernier et qu'on sera très heureux d'entendre à nouveau.

Le prix des places pour les personnes étrangères à la société est fixé à 1 francs et 0 fr. 50.

NÉCHIN

INCENDIE DANS UNE BOULANGERIE. — UN BLESSÉ. — Un incendie s'est déclaré mardi matin à deux heures et demie, chez M. Lézy-Deldique, boulanger, hameau du Gibraltar. C'est un des fils de la maison dont la chambre est contiguë à la boulangerie, qui, en s'éveillant, aperçut les premières flammes. Il se leva en hâte et donna l'alarme.

Le personnel de la maison, aidé de quelques voisins, put, heureusement, circonscrire le feu qui menaçait de prendre de sérieuses proportions ; en peu de temps tout danger était conjuré. Tout s'est borné à des dégâts matériels occasionnés tant par l'eau que par le feu. C'est ainsi qu'une certaine quantité de farine est perdue et tous les accessoires de boulangerie consumés. Ces dégâts s'élèvent à 500 francs ; il y a assurance à la Compagnie « Les Propriétaires réunis ». Quant à l'immeuble, il appartient à M. Louis Crochon, de Leers-France.

En voulant porter secours, M. Lézy père a été atteint à la figure par les flammes ; il s'est, en outre, brûlé et coupé le pied en marchant sur des débris de verre.

PECQ

COURS PUBLIC D'ARBORICULTURE. — Dimanche 20 janvier à dix heures et demie, dans la salle de l'école communale, la septième leçon sera donnée par M. Roland, professeur d'arboriculture, sur les sujets suivants : 1. Culture et taille du poirier ; 2. considérations spéciales sur la multiplication et la taille de cet arbre ; 3. formation de la charpente des formes libres recommandables ; pyramides ; buissons, fuseaux, etc ; 4. Choix des variétés ; 5. culture et taille du pommier.

Dépôt général pour la France : **Pharmacie COUVREUR**
Pour la Belgique : **FONDER, à Mouscron**
Wattrelos, Grande-Rue, à Roubaix ; **Bruneau**, à Tourcoing ; **Buisine**, à Lille ; **Samsoen**, à Croix ; **Verdier**, à Lannoy ; **Lagneau**, à Lys-lez-Lannoy ; **Mercier**, à Wattrelos ; **Sarrazin**, au Blanc-Seau ; **Dumoulin**, à Roncq, et dans toutes pharmacies. 5170

DÉPÊCHES COMMERCIALES

du mardi 15 janvier 1901

LAINES

ROUBAIX-TOURCOING, 15 janvier. — Laines peignées, type courant. — Tendance soutenue.

5.000 sur janvier, 5.000 sur janvier, 5.000 sur février, 5.000 sur février, 10.000 sur avril, 5.000 sur avril. — Total de la journée : 35.000 kilos.

ANVERS, 15 janvier. — Tendance calme. — Total : 185.000 kilos.

New-York, 15 janvier. — Ouverture soutenue. — Hausse de 2 points sur janvier et de 1 point sur mai.

LAINES. — Le Havre, 15 janvier. — (Télégramme de M. Degoy.) — Les cours sont inchangés. Le marché est soutenu. On a